

(1)

(N° 93.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MARS 1860.

Aliénation d'une partie du bois domanial de Heid-Fanard ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. **ORTS**.

MESSIEURS,

Le projet de loi concernant l'aliénation d'une partie de bois domanial au profit de la commune de Spa, n'a soulevé aucune discussion dans le sein des sections. Toutes l'ont adopté à l'unanimité des membres présents.

La section centrale, convaincue par les considérations que développe l'exposé des motifs, reconnaît, d'une part, l'utilité de la mesure pour l'embellissement des promenades de la ville, d'autre part, le caractère équitable du prix convenu vis-à-vis du trésor vendeur.

En conséquence, et à l'unanimité, elle vous propose à son tour l'adoption du projet.

Le Président-Rapporteur,

ATTG. ORTS.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 82.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. ORTS, était composée de MM. DE TERBEQ, D'URSEL, ORBAN, D'AUBREBANDE, TACK et DE MAN D'ATTENRODE.